



SURVIVANTS MASCULINS DE VIOLENCE SEXUELLE : LEURS EXPÉRIENCES

Préparé par Susan McDonald et Adamira Tijerino

Division de la recherche et de la statistique

Ministère de la Justice du Canada

2013

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du ministère de la Justice du Canada.



©Sa Majesté la Reine du chef du Canada
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2013

ISBN 978-0-660-21109-1

No de cat. J2-383/2013F-PDF

Table des matières

Remerciements	2
Résumé 3	
MÉTHODOLOGIE	3
CONSTATATIONS	3
CONCLUSION.....	5
1.0 #ontexte	6
1.1 RÉFORME DU DROIT	6
1.2 RECHERCHE	6
Methodologie.....	9
3.0 Contatations	10
3.1 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	10
3.2 VIOLENCE SEXUELLE DURANT L'ENFANCE (VSE)	10
3.3 AGRESSION SEXUELLE À L'ÂGE ADULTE (ASA).....	11
3.4 SERVICES DE SOUTIEN	11
3.5 EFFETS ÉMOTIONNELS ET PSYCHOLOGIQUES	12
3.6 STRATÉGIES D'ADAPTATION	14
3.6.1 <i>Stratégies d'adaptation positives</i>	14
3.6.2 <i>Stratégies d'adaptation négatives</i>	15
3.7 SIGNALEMENT À LA POLICE.....	17
3.7.1 <i>Motifs pour signaler un crime</i>	17
3.7.2 <i>Motifs pour ne pas signaler un crime</i>	19
3.8 COMMUNICATION ET PRODUCTION DE DOSSIERS	21
3.9 SUGGESTIONS.....	21
3.9.1 <i>Autres survivants</i>	22
3.9.2 <i>Aborder les mythes et accroître la sensibilisation</i>	23
3.9.3 <i>Système de justice pénale</i>	25
3.9.4 <i>Services d'aide</i>	26
4.0 Conclusion	29
Références	30

Remerciements

Les auteurs aimeraient remercier tous les hommes qui ont volontairement accepté de participer à une entrevue est de prendre le temps de nous faire part de leurs expériences et de leurs réflexions, ainsi que les directeurs et les employés des deux centres pour hommes pour leur appui et leur assistance dans le cadre de ce projet.

Résumé

Au cours des trois dernières décennies, le droit pénal canadien sur l'agression sexuelle et d'autres infractions sexuelles a considérablement changé par l'entremise des tribunaux et du Parlement. Il est maintenant reconnu que des personnes de sexe masculin, dans des enfants que les adultes, peuvent être victimes et survivants de violence sexuelle. La majorité des victimes d'agression sexuelle sont des femmes et il existe un corpus important de recherches dans de nombreux domaines portant sur les interventions des systèmes de justice pénale et civile, des répercussions, des traitements, etc. Le corpus de recherches sur les victimes masculines est beaucoup plus limité en raison du nombre inférieur et des défis que représente le recrutement d'échantillons représentatifs. La présente étude de recherche vise à examiner les expériences des survivants masculins de violence sexuelle durant l'enfance (VSE) ou d'agression sexuelle à l'âge adulte (ASA).

Au Canada, les statistiques sont tirées des données déclarées par la police ou signalées par les victimes. Les données déclarées par la police pour 2010 montrent que les hommes comptaient pour 12 % des victimes d'agression sexuelle (Niveaux 1, 2 et 3) (Brennan 2012). Dans près de la moitié (47 %) des cas d'agression sexuelle sur des victimes masculines déclarés par la police en 2008, l'accusé était une personne connue de la victime (par exemple, un ami, une connaissance, ou un conjoint actuel ou ancien), mais pas un membre de la famille. En 2009, le taux de victimisation lié aux agressions sexuelles signalées par les victimes masculines était deux fois moins élevé que celui des victimes féminines (15 par rapport à 34, sur un échantillon de 1 000) (Perrault et Brennan 2010, 22) et on estime que la majorité des agressions sexuelles faites sur des hommes et des femmes (88 %) ne sont pas signalées à la police (Perrault et Brennan 2010, 14).

Méthodologie

Les chercheurs ont travaillé en étroite collaboration avec les employés de deux centres d'aide pour hommes. Les employés ont donné leur avis sur le questionnaire, ont aidé à recruter les participants et qu'on fournit des services de consultation aux participants qui en faisaient la demande. Des lettres d'information et de consentement ont été fournies aux participants. Les intervieweurs ont mené un total de 59 entrevues semi-structurées, et chacune d'elles a duré environ 45 minutes.

L'échantillonnage pour ce projet de recherche était raisonné et non aléatoire, et par conséquent, les constatations reflètent les expériences des participants et ne peuvent être généralisées pour l'ensemble des victimes masculines de violence sexuelle.

Constatations

La section portant sur les constatations est organisée par thèmes, notamment les données démographiques de l'échantillon, les services de soutien, les effets, les stratégies d'adaptation et les suggestions.

Deux tiers des 59 participants sont âgés entre 36 et 54 ans et trois quarts de l'échantillon sont des hommes de race blanche. Le niveau d'éducation des participants variait de l'école primaire à un

diplôme d'études supérieures; un tiers des participants de l'échantillon ont indiqué avoir un handicap physique, et près de la moitié avaient un revenu annuel de moins de 25 000 \$.

Presque tous les participants (n=57) ont indiqué avoir été victimes de violence sexuelle durant l'enfance et presque toutes ces victimes (n=53) ont indiqué que l'agresseur était une personne en qui elles avaient confiance, y compris des membres de la famille. Le nombre inférieur (n=10) de participants ont indiqué avoir été victimes d'agression sexuelle à l'âge adulte, et la majorité (n=8) d'entre eux ont indiqué avoir été victimisés à maintes reprises et avoir également été victimes de violence sexuelle durant l'enfance.

Les participants ont exprimé à quel point ils ont manqué de services de soutien durant leur enfance et à quel point et les centres d'aide axés sur les hommes constituent leur seule source de soutien aujourd'hui. On leur a demandé de décrire les répercussions émotionnelles et psychologiques de la violence sexuelle. Presque tous les participants ont indiqué avoir souffert de dépression, et certains ont souffert de trouble de stress post-traumatique (TSPT). Bon nombre d'entre eux ont envisagé et ont tenté de se suicider. La plupart des participants ont de la difficulté à faire confiance aux autres et avaient extrêmement honte de ce qui leur était arrivé, se sentant coupables comme s'ils étaient à blâmer et n'ayant pas l'impression d'être dignes de l'amour de qui que ce soit.

On a également demandé aux participants de décrire leurs stratégies d'adaptation positives et négatives. Les stratégies positives comprennent la consultation, les sports et les passe-temps, la religion et le bénévolat. Les stratégies négatives comprennent la dissociation, l'alcool et les drogues et la promiscuité sexuelle.

Un peu plus d'un quart des personnes ayant été victimes de violence sexuelle durant l'enfance (VSE) ont signalé les mauvais traitements à la police ou à une autre personne qui s'est chargée de le signaler à la police. Deux des dix hommes qui ont été victimes d'agression sexuelle à l'âge adulte (ASA) ont signalé l'incident à la police ou à une autre personne qui s'est chargée de le signaler à la police. Bon nombre des participants ont indiqué avoir signalé la violence ou l'agression sexuelle parce qu'ils sentaient le besoin de prendre des mesures ou parce que cela leur a été recommandé par un conseiller ou un membre de la famille ou un ami, ou simplement parce qu'ils avaient besoin de relâcher leurs émotions. Les principales raisons de ne pas signaler l'incident à la police étaient les suivantes : ils pensaient que personne n'allait les croire, ils éprouvaient des sentiments de honte, ils ne savaient pas que l'incident pouvait être signalé à la police, et ils n'avaient pas l'appui de leur famille.

Les dernières questions concernaient les suggestions que les participants pourraient avoir à formuler. De nombreux participants ont incité d'autres survivants à signaler des incidents de violence ou d'agression sexuelle et d'obtenir de l'aide. Ils ont également recommandé que le gouvernement et/ou les défenseurs des droits des victimes travaillent davantage à sensibiliser la population à ce sujet puisqu'ils estiment que les professionnels travaillant dans les domaines de la justice, de l'éducation, de la santé ou de la protection de l'enfance et le grand public ne sont pas aussi au courant qu'il devrait l'être et qu'il existe encore de nombreux mythes à l'égard de la violence sexuelle faite aux hommes, tant durant l'enfance qu'à l'âge adulte. Par conséquent, les participants ont recommandé une formation pour tous les professionnels du domaine de la justice

pénale sur la dynamique de la violence sexuelle, ainsi que sur les techniques d'entrevue et d'enquête. Tous les participants ont recommandé une augmentation des ressources pour les survivants, plus précisément des services de soutien axé sur les survivants masculins.

Conclusion

Cette étude de recherche est l'une des quelques études menées au Canada en vue d'examiner les expériences des survivants masculins de VSE et d'ASA. Elle permettra aux chercheurs et aux avocats de mieux comprendre les effets de la VSE et de l'ASA, ainsi que les stratégies d'adaptation et les suggestions formulées à l'intention d'autres survivants et des personnes qui travaillent dans le système de justice pénale.

1.0 Contexte

1.1 Réforme du droit

Au cours des trois dernières décennies, le Canada a été témoin de changements importants à la façon dont le système de justice pénale intervient dans les cas d'agression sexuelle, par l'entremise de la réforme législative, de l'interprétation judiciaire, des politiques, des programmes et de la formation pour les professionnels de la justice pénale, ainsi que pour les professionnels des domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Aux fins de la présente étude, les changements les plus importants sont survenus en 1983, au moment de la Commission Badgely (Badgely 1984), lorsque le projet de loi C-127¹ est entré en vigueur. Le projet de loi C-127 a abrogé les crimes de viol, de tentative de viol, de rapports sexuels avec une personne faible d'esprit et d'agression sexuelle pour les remplacer par trois niveaux d'infraction d'agression sexuelle sans distinction de sexe. Les modifications ont permis d'apporter des changements fondamentaux au *Code criminel* en ce qui concerne les aspects de fond, de procédure et de preuve des lois canadiennes relativement au viol et à l'agression sexuelle. Fait encore plus important, les nouvelles dispositions ont permis de préciser que les hommes et les femmes pouvaient être victimes d'agression sexuelle et que le conjoint d'une victime pouvait être accusé d'agression sexuelle.²

1.2 Recherche

En comparaison avec le corpus de recherche sur la violence sexuelle faite aux femmes, il existe très peu de travaux de recherche au Canada sur la violence sexuelle faite aux hommes (voir par exemple, Alaggia et Millington 2008; Fuller et Smith 2008; Godbot et Sauborin 2007; Stermac, del Bove et Addison 2004; Trocmé et al. 2010). Bien que bon nombre des répercussions et des stratégies d'adaptation adoptée par les victimes masculines soient semblables à celles adoptées par les victimes féminines, il demeure important d'avoir de la recherche empirique qui met l'accent sur les hommes au Canada.

Les statistiques, pour ce qui est de la nature et de la prévalence des cas de violence sexuelle faite aux hommes, sont tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation qui est menée par Statistique Canada tous les cinq ans, et de l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité (DUC2), qui reflète les incidents signalés à la police. Les données de la DUC2 pour 2010 montrent que les hommes comptent pour 12 % des victimes d'agression sexuelle (Niveaux 1, 2 et 3) (Brennan 2012). Les études de recherche laissent entendre que la majorité des agresseurs sont en position d'autorité ou de confiance et/ou sont bien connus des victimes. Dans près de la moitié (47 %) des cas d'agression sexuelle sur des victimes masculines déclarés par la police en 2008, l'accusé était une personne connue de la victime (par exemple, un ami, une connaissance, ou un conjoint actuel ou ancien), mais pas un membre de la famille. Les agresseurs

¹ Avant 1983, une personne ayant commis une agression sexuelle sur un homme était passible d'une peine d'emprisonnement de 10 ans; une personne ayant commis une agression sexuelle sur une femme était passible d'une peine d'emprisonnement de seulement 5 ans. *Code criminel* (1970), articles 149 et 156.

² Pour plus de renseignements sur l'historique des agressions sexuelles au Canada et la suite de la réforme du droit, consulter par exemple Koshan (2010); McDonald et al. (2006).

étaient des étrangers dans 19 % des cas d'agressions sexuelles commises contre des hommes et signalées à la police (Brennan et Taylor-Butts 2010).

Dans l'ensemble, les résultats de l'ESG de 2009 montrent qu'au cours de cette année-là, les taux d'agressions sexuelles signalées par les victimes sont demeurés stables comparativement à 2004. En 2009, le taux de victimes masculines ayant subi une agression sexuelle et ayant signalé leur incident était deux fois moins élevé que celui des victimes féminines (15 par rapport à 34, sur un échantillon de 1 000) (Perrault et Brennan 2010, 22). Nous savons que l'agression sexuelle est un des crimes les moins signalés à la police. Par exemple, les résultats de l'ESG 2009 estiment que 88 % des agressions sexuelles (faites sur des hommes et des femmes) n'ont pas été signalées à la police (Perrault et Brennan 2010, 14).

Comme il a été mentionné dans une publication de Statistiques Canada sur les statistiques des crimes signalés à la police :

Les attitudes et les perceptions de la société à l'égard de certains crimes, tels que l'agression sexuelle ou la violence conjugale, peuvent avoir un effet sur le nombre d'incidents signalés à la police. La facilité avec laquelle on peut signaler un incident et la perception entourant un incident peuvent influencer sur la décision de signaler ou non l'incident à la police et par la suite à Statistique Canada par l'entremise de l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité (Brennan 2012, 12).

Un des défis associés aux données canadiennes est que dans les cas où le nombre de victimes est faible, les statistiques ne peuvent pas être davantage subdivisées afin de mieux comprendre la nature des incidents. Une étude menée aux États-Unis (Weiss 2010) documente les ressemblances et les différences entre les agressions sexuelles faites aux hommes et aux femmes à partir des données tirées du National Crime Victimization Survey (NCVS) (enquête nationale sur la victimisation). En ayant recours au NCVS, Weiss (2010) est en mesure de parler de l'agression sexuelle chez les hommes en général et elle définit ce que cela signifie d'être un homme de nos jours aux États-Unis. Le concept de la masculinité comprend la force physique, le contrôle, le fait de toujours vouloir des rapports sexuels et d'y être préparé, et d'être l'auteur de ces agressions, jamais la victime. La honte semble jouer un rôle important dans la décision de signaler l'incident, tant chez les hommes que chez les femmes. L'incidence néfaste de la violence sexuelle, sans égard au sexe, a été bien documentée (voir Hill 2009 pour obtenir un résumé); Tewksbury (2007) offre un aperçu complet des conséquences physiques, mentales et sexuelles de l'agression sexuelle faite aux hommes.

Tewksbury (2007, 25) débute son aperçu avec un résumé des motifs que fournissent les hommes pour ne pas signaler les agressions, ou pour ne pas obtenir de services de soutien. Ces motifs comprennent : la stigmatisation, la honte, la peur et la crainte de voir leur sexualité mise en doute. Bien que certains hommes puissent tenter de trouver des services, ils se rendront rapidement compte qu'il est possible que les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle n'offrent que des services aux femmes ou que même si des hommes peuvent avoir accès aux services, ces services ne sont pas conçus pour les hommes. Il y a plusieurs années, Fuller et Smith (2008) ont entrepris un examen des services de soutien au Canada offerts aux survivants

masculins. À ce moment-là, il n'y avait au pays que trois organisations vouées à la prestation de services aux survivants masculins.

Pour ce qui est effets physiques, certaines recherches indiquent que les agressions sexuelles faites aux hommes sont plus violentes, causent davantage de blessures corollaires, et des armes sont souvent utilisées lorsque l'agresseur est un étranger. Les blessures peuvent également être causées du fait que la victime a été immobilisée durant l'agression. Des céphalées de tension, des ulcères, des nausées et des colites font partie des effets physiques fréquemment cités. (Tewksbury 2007, 26). Dans une étude canadienne, Stermac et ses collègues (2004) ont déterminé que 45 % des survivants masculins en milieu urbain qui se sont rendus dans un centre d'aide pour victimes d'agression sexuelle dans un hôpital avaient un de ces types de blessures physiques (p. ex., 25 % d'entre eux avaient des lésions des tissus mous, 20 % avaient des lacérations).

Les effets les plus communs sur la santé mentale comprennent les sentiments de stigmatisation, de honte et de gêne. Les comportements d'autodestruction et les problèmes de santé mentale sont 3,7 fois et 2,4 fois respectivement plus probables chez les survivants de VSE, et 2 fois et 1,7 fois respectivement plus probables chez les survivants d'ASA (King, Coxell et Mezey 2002). La dépression, l'hostilité, les troubles du sommeil, la surconsommation d'alcool et de drogues, ainsi que les tentatives de suicide sont tous des effets néfastes communs sur la santé mentale. Ces effets sont semblables à ceux des femmes. La recherche ne compare pas, cependant, les réactions des femmes et des hommes.

En outre, la VSE et l'ASA peuvent avoir des effets considérables sur l'identité et l'activité sexuelle d'un homme. Les survivants peuvent se demander si le fait que leur agresseur soit un homme les « rende » homosexuels. Dans le même ordre d'idées, parce qu'ils ont été « victimes » d'un crime commis en raison de leur sexe, les survivants – et leur entourage – pourraient remettre en doute leur masculinité (Tewksbury 2007, 30). Ces mythes, ainsi que d'autres mythes, continuent de circuler en société et « d'aggraver les difficultés qu'ont les hommes à révéler leur expérience d'agression sexuelle et d'accroître leur stigmatisation tout en minant à l'établissement de services adéquats et de recherches empiriques. » [TRADUCTION] (Stermac et al. 2004, 901-902) Il pourrait également y avoir des problèmes liés aux activités sexuelles des survivants (p. ex., activité sexuelle fréquente avec de multiples partenaires, dysfonction sexuelle) (Tewksbury 2007, 30). Ces effets ne sont souvent pas reconnus et peuvent avoir des conséquences débilantes pour les hommes s'ils n'en tiennent pas compte.

2.0 Méthodologie

Les chercheurs ont travaillé en étroite collaboration avec les employés de deux centres d'aide pour les hommes qui offrent des services destinés aux survivants masculins de VSE et d'ASA. Les employés ont donné leur avis sur le questionnaire, ont aidé à recruter les participants et qu'on fournit des services de consultation aux participants qui en faisaient la demande. Des entrevues ont été menées auprès de survivants masculins par téléphone, par des intervieweuses ayant l'expérience pour ce qui est de travailler avec des personnes vulnérables. Des lettres d'information et de consentement ont été fournies aux participants potentiels et examinés avant chaque entrevue. Plus précisément, on a assuré aux participants que leur participation, ou leur refus de participer, n'aurait aucune incidence sur leur capacité d'obtenir des services dans les centres d'aide pour les hommes.

Les intervieweurs ont mené un total de 59 entrevues semi-structurées; chacune d'elles a duré environ 45 minutes, et la plus longue entrevue a duré 2 heures. Les entrevues ont été enregistrées et transcrites, et les transcriptions ont ensuite été analysées par des chercheurs du ministère de la Justice.

Les questions posées dans le cadre de la recherche étaient les suivantes :

1. Quelles ont été les expériences des survivants masculins relativement à la violence sexuelle durant l'enfance et/ou à l'âge adulte? Dans quelle mesure les participants ont-ils vécu les deux types de violence sexuelle?
2. Quelle a été l'incidence de la violence ou de l'agression sexuelle sur les participants? Quels types de mécanismes d'adaptation ont-ils adoptés?
3. Quels facteurs (p. ex., communication des dossiers, gravité de l'agression sexuelle, victimisation durant l'enfance comparativement à l'âge adulte) ont facilité et/ou ont nui au signalement de l'incident à la police?
4. Quelles sont les expériences qu'ont eues les survivants masculins avec le système de justice pénale dans les cas où ils ont signalé l'agression sexuelle à la police? Quel est le niveau de confiance global du participant à l'égard du système de justice pénale?
5. Quelles sont les principales sources d'informations juridiques à partir desquelles les victimes masculines en apprennent davantage sur le système de justice pénale? Comment apprennent-ils et retiennent-ils ces informations?
6. Quelles sont les principales suggestions formulées par les participants pour ce qui est de mieux comprendre le processus judiciaire et les condamnations éventuelles résultantes, ainsi que les stratégies qui pourraient encourager les pratiques de dénonciation?

Limites

En raison de la nature de la technique d'échantillonnage (raisonnée et non aléatoire), les constatations de la présente étude reflètent les expériences des participants et ne peuvent être généralisées à l'ensemble des hommes qui ont été victimes d'agression et/ou de violence sexuelle; néanmoins, les constatations de l'étude permettront sans doute de lever le voile sur les perspectives des hommes victimes de violence sexuelle.

3.0 Constatations

3.1 Données démographiques

Un tiers (n=20) des 59 participants sont âgés entre 46 et 55 ans, et un autre tiers (n=19) est âgé entre 36 et 45 ans; 10 hommes de l'échantillon faisaient respectivement partie du groupe d'âge des 26 à 35 ans et des 56 ans et plus. Plus de la moitié des participants (n=34) n'avaient pas de conjoint au moment des entrevues, ils étaient soit célibataires, séparés ou divorcés. Vingt-cinq hommes étaient ont avoué être dans une relation quelconque, soit avoir une petite amie, être mariés ou être conjoints de fait.

Les trois quarts (n=45) des participants étaient des hommes de race blanche. Les participants d'autres groupes ethniques comprenaient des Autochtones, des Noirs, des Hispaniques, des Philippins et des personnes d'origines mixtes. Un tiers des participants (n=19) ont indiqué avoir un handicap physique.

Le niveau le plus élevé d'études complété par les participants variait de l'école primaire seulement (n=12), ou l'école secondaire (n=7), ou un certain diplôme d'études collégiales ou universitaires (n=11) à une éducation postsecondaire formelle complète : diplôme d'études collégiales (n=11), diplôme d'études universitaires (n=15), et un diplôme d'études supérieures (n=3). Plus de la moitié des participants (n=33) étaient sans emploi. Des participants qui ont indiqué avoir un emploi (n=26), sept ont un travail à temps partiel et 19 travaillent à plein temps. Des 58 participants qui ont déclaré leur revenu, près de la moitié (n=27) ont indiqué avoir un revenu annuel inférieur à 25 000 \$ par année, un tiers (n=20) avaient un revenu annuel entre 26 000 \$ et 50 000 \$ et 11 hommes ont indiqué avoir un revenu annuel de plus de 50 000 \$.

3.2 Violence sexuelle durant l'enfance (VSE)

Presque tous (n=57) les participants ont indiqué avoir été victimes de violence et/ou d'agression sexuelle durant l'enfance, et 51 des participants ont indiqué avoir subi de multiples incidents de VSE.

Parmi les participants qui ont indiqué l'âge à laquelle ont débuté les incidents de violence sexuelle durant l'enfance (n=57), certains ont indiqué qu'ils avaient débuté aussi tôt qu'entre 1 et 3 ans (n=8) et 4 et 5 ans (n=8). La plus grande partie des participants ont été victimes alors qu'ils étaient âgés entre 6 et 10 ans (n=28) et entre 11 et 14 ans (n=12). Un seul participant a indiqué avoir été victime de violence sexuelle alors qu'il était âgé de 15 ans.

Presque tous les participants (n=57) ont indiqué avoir été victimes de violence sexuelle durant l'enfance (VSE) et presque toutes ces victimes (n=53) ont indiqué que l'agresseur était une personne en qui elles avaient confiance, y compris des membres de la famille. Un nombre considérable (n=13) de participants ont été agressés sexuellement par un membre de la famille (à l'exception d'une mère ou d'un père). Ensuite, viennent les agressions commises par une personne en position d'autorité, telles qu'un professeur, un directeur, un(e) gardienne ou un membre du clergé (n=16) ou un(e) ami(e) de la famille (n=12). Un petit nombre de participants

ont été agressés sexuellement par leur père (n=8), leur mère (n=3) ou une autre personne connue (n=1). Seulement quatre hommes ont indiqué avoir été agressés sexuellement par un étranger.

Bien qu'aucune question précise n'ait été posée quant au sexe de l'agresseur, il y avait trois cas dans lesquels l'agresseur était une femme – notamment, la mère et/ou la soeur du survivant. Il est possible que dans d'autres cas, l'agresseur ait été une femme, par exemple lorsqu'il s'agissait d'un gardien, d'un enseignant, d'un ami de la famille et/ou d'un membre de la famille élargie.

3.3 Agression sexuelle à l'âge adulte (ASA)

Dix des 59 participants ont indiqué avoir été agressés sexuellement à l'âge adulte, et la majorité d'entre eux ont été victimisés à maintes reprises. La majorité de cet échantillon (8 sur 10) ont également été victimes de violence et/ou d'agression sexuelle durant l'enfance. La moitié (n=5) des participants de ce groupe ont été agressés sexuellement alors qu'ils étaient âgés entre 18 et 24 ans, puis il y avait les participants qui ont été agressés sexuellement alors qu'ils étaient âgés entre 25 et 30 (n=3) et enfin ceux qui l'ont été alors qu'ils étaient âgés de 30 ans et plus (n=2). La majorité (n=7) des participants connaissaient leur agresseur, et trois des hommes ont été agressés sexuellement par une personne qu'ils ne connaissaient pas ou qu'ils venaient tout juste de rencontrer. Dans le cas des participants qui ont été victimisés par une personne qu'ils connaissaient, il s'agissait d'un ami ou d'un collègue (n=3) ou d'une personne en position d'autorité comme un mentor, un enseignant ou un psychiatre (n=4).

3.4 Services de soutien

Les services de soutien sont extrêmement importants pour les survivants de violence sexuelle et peuvent aider ou nuire au processus de guérison. Le soutien peut venir de l'entourage immédiat des victimes, comme les membres de la famille et les amis, ou de professionnels comme des thérapeutes, des médecins ou autres. Dans cette étude, la plupart des participants ont indiqué qu'ils n'avaient personne sur qui s'appuyer à l'époque où la violence sexuelle a eu lieu, parce qu'ils estimaient qu'ils ne pouvaient pas révéler l'incident.

Personne n'était au courant, alors je me sentais vraiment seul et je ne pouvais pas en parler.

À l'époque, mes parents étaient séparés; ma mère n'était pas très agréable, mais mon père était pire qu'elle. Le fait de risquer d'aller le voir aurait été pire que de rester avec ma mère, et je n'ai jamais pensé que j'aurais pu aller chez mes grands-parents. Je ne savais pas.

Quelques participants ont indiqué qu'ils recevaient du soutien en général au cours de la période où ils ont été victimisés :

J'avais une tante... Je ne sais pas si elle savait ce qui se passait ou non, mais elle a essayé de m'amener au club d'enfants ou d'adolescents, ou à d'autres activités. Il y avait aussi un ami de la famille... et j'allais le voir. Ils étaient de bonnes gens. C'est tout ce dont je me souviens.

J'avais quelques amis. Je ne sais pas si j'irais jusqu'à dire qu'ils « m'appuyaient » parce que je n'aurais jamais osé parler à personne de ce qui m'arrivait.

En tant qu'adultes ayant signalé l'incident, la plupart des participants ont indiqué que les deux centres d'aide aux victimes avaient été leur principale source de soutien :

(Ce centre) semble être le premier où les choses vont bien. Pas d'appui de la famille ou d'amis.

Ce sentiment a été exprimé par de nombreux participants et semble faire ressortir le rôle important que jouent les services axés sur les hommes dans le processus de guérison des survivants masculins.

3.5 Effets émotionnels et psychologiques

On a demandé aux participants de décrire les effets émotionnels et psychologiques qu'aurait pu avoir la violence sexuelle sur eux. Les participants ont parlé de dépression, d'isolement, d'autodestruction et d'autres effets néfastes de l'ASA et de VSE; tous ces effets sont communs chez les survivants de violence sexuelle, et bon nombre d'entre eux peuvent être débilissants (Hill 2009). Pour de nombreux survivants de VSE, les effets étaient continus tout au long de l'enfance et à l'âge adulte, se poursuivant même lorsqu'ils ont commencé à obtenir de l'aide.

Dans les paragraphes suivants, les témoignages des participants traduisent bien les graves répercussions à long terme de la violence sexuelle sur les hommes.

Dépression

Presque tous les participants ont indiqué avoir souffert de dépression, mais les énoncés suivants montrent clairement la complexité des émotions ressenties après l'agression ou la violence sexuelle.

Isolement total, dépression totale, colère totale, tristesse, compte, culpabilité, peur – J'ai toujours l'impression que c'était de ma faute.

J'ai souffert de troubles de stress post-traumatique, de manque de sommeil grave, de nombreux épisodes de dépression, d'anxiété, d'isolement social et de dissociation; j'avais des pensées suicidaires, de la difficulté à établir des rapports avec les autres, j'étais renfermé et introverti, je ne fais absolument pas confiance à personne, je me sentais extrêmement coupable – aucun endroit n'était sûr.

Pensées suicidaires et tentatives de suicide

Certains participants ont indiqué qu'il y avait des occasions où ils étaient si mal en point qu'ils ont adopté des comportements autodestructeurs, y compris des tentatives de suicide, et/ou qu'ils ont eu des pensées suicidaires :

Eh bien, je veux dire, j'ai quarante et un ans et j'ai passé toute ma vie à tenter de vivre avec ça. Vous savez, des souvenirs qui reviennent en mémoire et des problèmes d'autodestruction, des pensées suicidaires, la dépression... une très faible estime de moi...

Au cours des quelque vingt dernières années, j'ai envisagé et j'ai tenté de m'enlever la vie à maintes reprises. J'ai presque réussi 4 fois.

... En 2006, j'ai fait une tentative de suicide. J'étais en arrêt cardiaque lorsque les secours m'ont trouvé. J'ai été dans un coma pendant trois semaines et demie, et lorsque j'en suis sorti, je n'ai pas voulu dire à personne ce qui s'était passé... ce qui me dérangeait.

Méfiance face aux autres

La plupart des participants ont affirmé que la violence sexuelle les a rendus méfiants face aux autres, et qu'elle a eu une incidence sur leur capacité d'établir et d'entretenir des amitiés durant leur enfance, et de développer et d'entretenir des relations stables à long terme avec un partenaire à l'âge adulte :

Cela m'a rendu incapable d'entretenir des relations, non seulement avec des membres de ma famille, mais avec n'importe qui d'autre, parce qu'il y a toujours eu une partie de ma vie dont je n'ai jamais, jamais, jamais pu parler... Cela a également détruit mon mariage.

Les énoncés ci-dessus et ci-dessous montrent comment les effets peuvent envahir différents aspects des vies de tant de survivants, plus particulièrement leurs relations avec les autres.

À cause de cela, j'ai eu beaucoup de problèmes de confiance et de problèmes face à l'autorité... Je pense que la pire chose est de ne pas connaître la stabilité (petite amie, maison, emploi) et de ne pas garder quelque chose pendant plus de quelques années parce que j'ai l'impression de trop m'y attacher. Il vient un moment où je me dis « Non, il faut que ça cesse ».

Sentiments de honte et d'être indigne

La honte est un thème clé qui a été abordé dans chacune des entrevues et qui est également abordé abondamment dans la documentation (Weiss 2010, Tewksbury 2007). Les participants ressentent, et dans certains cas, continuent de ressentir beaucoup de honte par rapport à ce qui leur est arrivé, comme s'ils en étaient responsables. Ce sentiment de honte a nourri de nombreux autres sentiments négatifs qui ont contribué à leur faible niveau de confiance en eux et d'estime de soi.

Je me sentais toujours sale... indigne... différent et gêné, honteux... secrets.

Je ne savais pas comment exprimer ce qui m'arrivait. Malheureusement, je ne suis pas allé chercher de l'aide assez rapidement, donc j'ai de nombreuses « images horribles » qui défilent constamment dans ma tête.

3.6 Stratégies d'adaptation

Les stratégies d'adaptation renvoient aux techniques que les survivants ont adopté pour surmonter leurs épreuves au jour le jour. La plupart des participants à l'étude ont utilisé autant des stratégies d'adaptation positives que négatives. Bien que nous ayons choisi de catégoriser la plupart des stratégies comme étant positives ou négatives, il y a de nombreuses stratégies qui pourraient être classées dans les deux catégories. Par exemple, la dissociation pourrait être considérée comme une technique positive à court terme pour aider un survivant à surmonter une épreuve difficile ou jusqu'à ce qu'il puisse obtenir de l'aide d'un professionnel, mais à long terme, elle peut être considérée comme une technique négative parce qu'elle permet essentiellement au survivant d'éviter d'aborder le problème de la violence sexuelle.

3.6.1 Stratégies d'adaptation positives

Counseling

Une fois que les participants ont été en mesure d'entamer une certaine forme de thérapie – counseling individuel ou en groupe, ou programmes conçus pour certains types de comportements – ils ont remarqué une incidence immédiate; l'incidence n'a pas toujours été positive dès le début en ce sens que le counseling peut déclencher des flashbacks, des nuits de sommeil agitées, de l'anxiété et davantage de sentiments négatifs au fur et à mesure qu'ils sont abordés pendant les séances de counseling. Les participants comprenaient que cela faisait partie de l'adaptation nécessaire et en fin de compte, ces sentiments négatifs ont fini par s'apaiser.

Je vais à des séances de counseling depuis vingt ans et maintenant je travaille moi-même comme thérapeute. Selon moi, j'ai accompli un travail incroyable et ma sœur aussi. Nous avons été chanceux parce que nous avons été jumelés aux bons professionnels qui avaient beaucoup de connaissances et d'expérience en matière de traumatismes et en ce qui a trait aux façons d'aider les personnes ayant des flashbacks à les faire ressortir et à les traiter.

J'ai participé à un programme de traitement lorsque j'étais jeune. J'ai passé par toutes les douze étapes, et je continue de le faire.

Pour ce qui est éléments positifs, je dois mentionner le fait d'obtenir de la thérapie, une véritable thérapie psychologique.

Le toucher

Pour bon nombre de participants, le fait d'être touché peut déclencher des souvenirs ou des émotions négatives, alors il leur est difficile de se rapprocher physiquement d'autres personnes. Les participants ont mentionné qu'ils avaient recours à différentes stratégies pour s'habituer à être touché dans un milieu sûr, telles que la massothérapie ou un toucher léger sur l'épaule de la part du thérapeute :

Survivants masculins

J'ai eu souvent recours à la massothérapie, que j'appelle le « toucher sécuritaire ». Très tôt dans mon processus de guérison, je suis allé consulter un thérapeute qui avait l'expérience des victimes ayant des traumatismes, et parfois elle ne faisait que déposer ses mains sur mon dos et cela constituait l'essentiel de toute la séance; il m'arrivait de pleurer pendant une heure. Alors l'idée, par exemple, c'était d'être capable de commencer à m'habituer à un toucher qui ne visait pas à me faire du mal

Sports et passe-temps

Bon nombre de participants ont parlé de l'importance de l'activité physique, souvent par l'entremise des sports, et du fait qu'elle est particulièrement importante lorsqu'une thérapie psychologique est entreprise.

La méditation par le yoga, et des exercices sains comme la marche, et la lecture... Et le fait de participer davantage à des activités sociales.

Je pense que le fait de pratiquer la planche à roulettes m'a vraiment beaucoup aidé parce que comme je l'ai dit, je suis créatif et ça me permet d'extérioriser mon agressivité. Je me suis rendu compte que le fait d'aller m'entraîner, de marcher en montagne ou de m'adonner à toute autre activité physique m'aide beaucoup.

Les sports. Sans les sports, je ne serais pas ici. J'en suis entièrement certain. J'ai pratiqué des sports toute ma vie. N'importe quel sport organisé... Je joue au moins quatre ou cinq fois par semaine lorsque mon horaire me le permet.

Autres stratégies

Au moins un participant a parlé de l'importance de la religion dans son processus de guérison.

J'ai eu très bonne relation avec Dieu.

D'autres ont parlé du bénévolat comme méthode leur permettant de se sentir mieux dans leur peau.

Je travaille pour un projet d'hébergement progressif à faire de la sensibilisation.

Le fait de sortir et de faire du bénévolat m'a beaucoup aidé et a fait toute la différence.

Ou la lecture...

Je lis beaucoup pour garder mon esprit occupé en tout temps. Je ne me suis jamais laissé le temps de penser à autre chose... Des livres fantastiques, des romans policiers... Je ne lirais jamais un fait vécu.

3.6.2 Stratégies d'adaptation négatives

Dissociation

Comme il a été mentionné dans l'introduction, la dissociation peut être considérée par un survivant comme un mécanisme d'adaptation positif à court terme.

L'incidence sur mon enfance a été que j'étais... Le terme clinique est « dissocié », ce qui signifie que je n'étais pas tout à fait présent... J'étais dans un état... un peu « absent » en tout temps... Absolument rien ne me dérangeait.

En ayant recours à la dissociation, et apparemment, il s'agit d'une importante stratégie d'adaptation pour les enfants agressés sexuellement, les personnes deviennent absentes intellectuellement. Leur corps est là, mais elles ne sont pas là intellectuellement.

Alcool et drogues

Comme il a été mentionné dans la documentation, la surconsommation d'alcool et/ou de drogues est une réaction très commune chez les victimes de VSE et d'ASA. L'alcool et les drogues permettent à une personne de « s'évader », alors le résultat est semblable à ce qu'on peut atteindre par la dissociation même si c'est temporaire jusqu'à ce que les effets de l'alcool et les drogues s'estompent. L'énoncé suivant d'un participant montre clairement qu'il comprenait exactement ce qu'il faisait :

J'ai tenté de me saouler à mort. J'ai consommé... toutes sortes de médicaments pour tenter de faire disparaître les souvenirs dans ma tête.

La consommation de drogues, comme dans le cas du participant suivant, peut débiter à un jeune âge et évidemment mener à une panoplie d'autres problèmes (accoutumances, accusations au criminel, commission d'infractions comme le vol pour payer les drogues). Ce participant a commencé à consommer des drogues à un très jeune âge.

J'avais probablement 11 ans lorsque j'ai commencé à consommer des drogues pour oublier ce que je ressentais... Je détestais ce qu'on m'avait fait, mais je consommais des drogues pendant de longues périodes parce que je savais qu'elles me feraient oublier complètement ce que je ressentais.

Travail

Pour de nombreux hommes, le travail forme une grande partie de leur identité masculine, par exemple comme le « soutien de famille ». Comme la dissociation, le travail pourrait être considéré comme une stratégie d'adaptation positive, et certes une stratégie que l'ensemble de la société, ou du moins certains secteurs du marché du travail, appuieraient. Les participants suivants ont indiqué que le travail les a aidé, non seulement à éviter la douleur, mais aussi parce que dans le cadre de leur travail, ils reçoivent de la rétroaction positive qui contribue à gérer leurs problèmes de confiance en eux et d'estime d'eux-mêmes. Étant donné que les énoncés suivants étaient plutôt « extrêmes », nous avons inclus le travail comme une stratégie d'adaptation négative (p. ex., journées de travail de 16 heures, jamais le temps de faire autre chose).

Ma méthode d'adaptation... a été de me plonger dans mon travail. Je travaillais 16 heures par jour pour éviter de faire face à la réalité, pour éviter la douleur et la souffrance.

Je suis un obsédé du travail dans un sens parce que c'est là que je puise des solutions à mes problèmes d'estime de moi; le travail me fait sentir bien.

Promiscuité sexuelle

Tewksbury (2007, 31) indique dans son examen que les survivants, ainsi que les professionnels, peuvent souvent ne pas être conscients des effets de la VSE et de l'ASA sur l'activité sexuelle, ou les ignorent. Les participants ont émis les énoncés suivants :

Un autre des effets de la violence sexuelle est qu'à l'adolescence j'avais une vie sexuelle plutôt débridée. C'est une façon d'avoir de l'attention c'est tout – je voulais me réaffirmer comme un être sexuel.

Ça nous affecte de nombreuses façons, je veux dire, tout à coup, je suis devenu une personne très sexuelle... Je pense que je cherchais l'amour parmi toutes ces relations sexuelles.

Dans l'ensemble, les stratégies d'adaptation, tant positives que négatives, adoptées par les participants à l'étude ont reflété les recherches déjà publiées dans le domaine.

3.7 Signalement à la police

Cette section vise à déterminer si les participants ont signalé la VSE ou l'ASA à la police et quels étaient leurs motifs pour avoir signalé les incidents ou non.

Le Tableau 1 montre que 28 % des hommes ayant été victimes de VSE ont signalé l'incident à la police ou l'ont dit à une autre personne qui s'est chargée de le signaler à la police, et que deux (des 10 ou 20 % du petit échantillon) des participants qui ont été victimes d'ASA ont signalé l'incident à la police ou l'ont dit à une autre personne qui s'est chargée de le signaler à la police. Il est important de souligner que cet échantillon a été tiré à partir d'hommes ayant déjà recours à des services de soutien et par conséquent, il était plus probable qu'ils aient déjà envisagé de signaler l'incident à la police.

TABLEAU 1 : POURCENTAGE DE PARTICIPANTS AYANT SIGNALÉ L'INCIDENT À LA POLICE

	Oui (%)	Non (%)	En train d'envisager la possibilité de signaler l'incident à la police (%)
Violence sexuelle durant l'enfance (n=57)	16 (28 %)	39 (68 %)	2 (4 %)
Agression sexuelle à l'âge adulte (n=10)	2 (20 %)	7 (70 %)	1 (10 %)

3.7.1 Motifs pour signaler un crime

Le Tableau 2 ci-dessous montre les motifs invoqués par les participants pour avoir signalé la VSE ou l'ASA à la police. Plus qu'un quart des participants ont décrit le besoin de relâcher des sentiments refoulés. Les deux participants qui ont signalé leur incident d'agression sexuelle à l'âge adulte (ASA) à la police ont indiqué qu'ils l'ont fait parce qu'ils avaient besoin de faire quelque chose, et un des membres de la famille d'un des deux participants a recommandé le signalement à la police.

TABLEAU 2 : MOTIFS POUR AVOIR SIGNALÉ À LA POLICE DES INCIDENTS DE VIOLENCE SEXUELLE DURANT L'ENFANCE OU D'AGRESSION SEXUELLE À L'ÂGE ADULTE -- ÉTUDE MENÉE AUPRÈS DES HOMMES

Motifs	Incidents de violence sexuelle durant l'enfance	Incidents d'agression sexuelle à l'âge adulte
	Nombre d'incidents (N=16) ³ (%)	Nombre d'incidents (N=2) (%)
Besoin de faire quelque chose	9 (56 %)	2 (100 %)
Recommandé par un conseiller / thérapeute / psychologue	8 (53 %)	0 (0 %)
Recommandé par un membre de la famille / un ami	4 (27 %)	1 (50 %)
Besoin de relâcher des sentiments refoulés	4 (27 %)	0 (0 %)

Dans certains cas, les participants estimaient qu'ils avaient atteint un point où ils sentaient qu'ils allaient craquer et où il nous avait besoin de relâcher des sentiments refoulés, tandis que dans d'autres cas, il a fallu l'appui d'un conseiller non seulement pour faire face à la violence sexuelle, mais pour signaler l'incident à la police. Il y a eu au moins deux incidents où la VSE a été signalée à la police par une autre personne que le survivant.

(À l'âge de 16 ans) j'ai consulté un psychologue pendant environ quatre mois et j'ai fini par lui révéler ce qui m'était arrivé, et légalement, il n'avait d'autres choix que de signaler l'incident à la police.

... Un enquêteur est venu me voir et m'a dit qu'il me cherchait depuis quelque temps – un autre garçon avait dénoncé son agresseur à la police et avait donné mon nom comme témoin. J'ai donné mon témoignage au policier.

Dans certaines administrations, pour que les victimes puissent avoir accès aux services d'aide aux victimes et/ou à une indemnisation, qui pourraient inclure des services de counseling, les victimes doivent signaler les crimes à la police.

Il a fallu que je demande à mon père (l'agresseur) de payer mes séances de counseling et il a refusé, alors je savais que je devais le dénoncer afin de pouvoir obtenir une indemnisation pour les victimes.

³ Réponses multiples, alors les résultats ne totaliseront pas 100. Les répondants peuvent se classer dans plusieurs catégories.

Des fonds sont offerts pour aider les victimes à s'adapter... pour nous aider à faire face à ce qui nous est arrivé et à payer les séances de counseling, etc. c'est pourquoi j'ai décidé de signaler le crime à la police. Sinon, je ne pourrais pas me permettre de thérapie.

3.7.2 Motifs pour ne pas signaler un crime

Comme on peut le voir dans le Tableau 3 ci-dessous, plus d'un tiers des participants ayant été victimes de VSE ont indiqué ne pas avoir signalé l'incident de violence sexuelle durant l'enfance (VSE) parce qu'ils pensaient que personne ne les croirait, parce qu'ils éprouvaient de la honte et de la gêne, et parce qu'ils ne savaient pas qu'ils pouvaient signaler la violence sexuelle, ou qu'ils jugeaient que c'était « normal » au moment où cela s'est produit. De nombreux hommes n'ont pas signalé l'agression sexuelle à l'âge adulte (ASA) parce qu'ils pensaient que personne ne les croirait. D'autres motifs communs pour ne pas signaler une agression sexuelle à l'âge adulte comprenaient le manque de confiance envers le système de justice pénale et la perception selon laquelle il manquerait d'éléments de preuve.

TABLEAU 3 : MOTIFS POUR NE PAS SIGNALER À LA POLICE DES INCIDENTS DE VIOLENCE SEXUELLE DURANT L'ENFANCE OU L'AGRESSION SEXUELLE À L'ÂGE ADULTE

Motifs	Incidents de violence sexuelle durant l'enfance	Incidents d'agression sexuelle à l'âge adulte
	Nombre d'incidents (N=39) ⁴ (%)	Nombre d'incidents (N=7) (%)
Personne ne me croirait	14 (36 %)	5 (71 %)
Sentiments de honte / gêne	14 (36 %)	2 (29 %)
Ne savait pas qu'il pouvait signaler l'incident / Semblait normal au moment de l'agression	14 (36 %)	0 (0 %)
Pas d'appui de la famille	11 (28 %)	0 (0 %)
Peur de l'agresseur	8 (21 %)	1 (14 %)
Pas de preuve	7 (18 %)	3 (43 %)
Manque de confiance dans le système de justice pénale	5 (13 %)	4 (57 %)
Autres	2 (5 %) ⁵	1 (14 %) ⁶
Mauvaise expérience précédente	1 (3 %)	1 (14 %)
Pour le bien de la famille	1 (3 %)	0 (0 %)

La principale raison pour les survivants de VSE ou d'ASA de ne pas signaler le crime était qu'ils pensaient que personne ne les croirait. La honte était également un des motifs clés pour plus d'un tiers des survivants de VSE.

⁴ Réponses multiples, alors les résultats ne totaliseront pas 100. Les répondants peuvent se classer dans plusieurs catégories.

⁵ Les « Autres » motifs pour ne pas signaler comprennent : le participant ne voulait pas que l'agresseur ait des démêlés avec la justice, et le participant ne jugeait pas qu'un signalement était nécessaire au processus de guérison..

⁶ Les « Autres » motifs comprennent la volonté de ne pas rompre les liens d'amitié entre le participant et l'agresseur.

J'avais trop honte. Je pensais que personne n'allait me croire. Je me blâmais, me disant que c'était peut-être de ma faute.

J'avais honte – je pensais que c'était de ma faute. Je ne savais pas à qui en parler, je pensais que personne n'allait me croire.

Je n'ai pas signalé l'incident parce que je pensais que personne ne me croirait. Le fait que mon père ne m'ait pas cru, que mon médecin n'a rien remarqué, qu'on a même été pris sur le fait par la police une fois... et je me suis dit « tu sais quoi? Personne ne va croire un petit jeune », et je pensais que personne n'allait me protéger.

J'étais persuadé que personne n'allait me croire, vous comprenez? J'ai la peau foncée parce que je suis de descendance jamaïcaine, et le fait que mon agresseur était un homme plus âgé de race blanche vient s'ajouter au fait que je suis une minorité visible, qui vient d'une famille monoparentale.

Comme j'étais très jeune, mon premier réflexe n'a de toute évidence pas été de me tourner vers la police, mais plutôt vers ma famille, mais je ne pouvais pas faire ça... J'imagine que je me suis dit que même mes parents ne me croiraient pas ou ne feraient absolument rien.

Pour les adultes survivants de VSE, plus particulièrement lorsque les incidents de VSE ont eu lieu plusieurs décennies plus tôt, il est possible qu'il y ait très peu d'éléments de preuve, mis à part la parole du survivant. Cela peut se produire souvent dans les cas d'agression sexuelle, datant de plusieurs années ou autres, dans le cadre desquels un jugement de culpabilité est fondé sur la crédibilité du plaignant et du défendeur.

Si j'avais pensé que j'aurais pu monter un dossier crédible, je l'aurais fait. Mais je n'avais aucune chance. Ça remonte à beaucoup trop loin dans le passé. Il n'y a pas assez d'éléments de preuve.

Plus d'un tiers (36 %) des adultes survivants de VSE ont indiqué ne pas savoir quoi faire ou ont parlé du fait qu'il n'y avait pas de ressources disponibles pour les enfants. Pour bon nombre d'entre eux, la violence sexuelle s'est produite il y a plusieurs décennies. Depuis les années 70 (ou avant cela), il y a eu d'importantes améliorations aux niveaux du public et des professionnels qui entrent en contact avec les enfants; les exigences des administrations en matière d'élaboration de rapports ont également permis aux professionnels d'obtenir de la formation et de mieux comprendre la VSE.

J'étais trop jeune et je ne savais pas comment faire ça... alors je devais demander à quelqu'un de m'amener ou de faire un appel pour moi, et je n'avais simplement pas la capacité de le faire.

Lorsque j'étais enfant, j'ai grandi en champagne – il n'y avait pas de poste de police, ni de voiture de police en vue nulle part.

Je ne savais pas que je pouvais signaler ça à la police.

À qui aurait-on pu parler? À 7 ans, je ne savais pas nécessairement ce qui était mal – mais je savais que c’était un secret.

À l’époque, je n’avais aucune idée que j’aurais pu en parler à la police.

À l’époque, je ne savais même pas qu’est-ce qui m’était arrivé. Je n’aurais pas su quoi raconter à quelqu’un d’autre.

La peur de l’agresseur a été mentionnée par 21 % (n=8) des survivants de VSE. Les menaces aux parents et amis par l’agresseur étaient communes, ainsi que le fait de se faire dire par l’agresseur que personne ne les croirait.

Parce que j’avais peur, parce qu’il m’a dit que personne ne me croirait et qu’on allait m’arrêter, m’enfermer dans une cellule et que je ne reverrais jamais plus ma famille.

La crainte de subir un préjudice, moi ou ma famille... et la crainte qu’on doute de moi, qu’on ne me croit pas.

L’agresseur m’a menacé verbalement que si je disais quoi que ce soit à ma mère, il tuerait ma mère et ma sœur...

Préjudice psychologique – elle me menaçait avec ça. Si j’essayais de le dire à quelqu’un, elle allait dire aux gens que j’avais des troubles mentaux, que j’avais besoin d’aide psychiatrique. Elle a fini par envoyer une note chez moi à cet effet.

3.8 Communication et production de dossiers

Trois des cas qui ont été signalés ont fait l’objet d’un procès et dans un des cas, le dossier d’un tiers a été demandé par l’avocat de la défense⁷. Dans ce cas, il s’agissait d’une transcription vidéo de l’entrevue du participant avec la police. Le participant ne savait pas si ce dossier allait ultimement être communiqué à l’avocat de la défense. Lorsqu’on lui a demandé comment il se sentait face à la demande de communication et de production de ses dossiers, le participant a indiqué qu’il « avait l’impression d’être agressé à nouveau et qu’il s’agissait là d’une invasion de sa vie privée ».

3.9 Suggestions

La dernière partie du questionnaire consistait à demander aux participants ce qui, selon eux, permettrait d’aider d’autres survivants à mieux comprendre le processus juridique et les résultats possibles de la détermination de la peine, ainsi que des stratégies qui pourraient accroître et favoriser les pratiques de signalement. Les suggestions ont été regroupées en quatre thèmes

⁷ Il n’est pas clair, selon les données obtenues durant l’entrevue, si les renseignements demandés étaient considérés comme un dossier d’un tiers ou comme faisant partie du dossier de la Couronne puisqu’ils faisaient partie de l’enquête.

principaux` : suggestions pour les autres survivants; suggestions visant à aborder les mythes et à accroître la sensibilisation; suggestions concernant le système de justice pénale, et suggestions concernant les services de soutien.

3.9.1 Autres survivants

Bon nombre de participants ont dit regretter de ne pas avoir dénoncé leur agresseur et de ne pas être allé chercher de l'aider plus tôt, et par conséquent, ils encouragent les autres survivants à signaler l'incident, à obtenir de l'aide et à ne pas baisser les bras.

La pire chose pour moi a été la honte de garder ça en dedans de moi, qui est beaucoup plus grande que la honte qu'on pourrait ressentir à en parler à une personne.

Il ne faut pas garder le silence. C'est la chose la plus importante et la plus difficile... Si personne ne vous croit, continuez à en parler jusqu'à ce que quelqu'un vous entende.

Si le cas fait l'objet d'un procès, les participants ont proposé que les survivants aient une très bonne compréhension de la nature accusatoire du processus judiciaire et de l'incidence que ce processus pourrait avoir sur un survivant.

C'est la personne qui a été victimisée qui fait l'objet du procès et ça finit par être pire pour la victime que pour l'agresseur.

Pour arriver à bien comprendre, les participants ont mis l'accent sur l'importance d'être entièrement prêts en faisant ce qui suit : en apprendre le plus possible sur le processus judiciaire, prendre attentivement des notes et/ou consulter les procureurs de la Couronne.

Soyez prêt pour le tribunal. Consultez davantage les poursuivants et le psychiatre à propos de la façon de vous préparer à livrer votre témoignage. Assurez-vous de connaître votre témoignage à fond. Soyez tout simplement prêt.

La plupart des participants estimaient que le fait d'exercer un recours par l'entremise du système de justice pénale pourrait nuire à une guérison. Par conséquent, pour de nombreux participants, le principal objectif a été de miser sur la guérison et d'apprendre à vivre avec le traumatisme et la douleur de la violence.

Je n'ai pas voulu avoir affaire au système de justice pénale tant et aussi longtemps que je n'avais pas terminé mon processus de guérison. Le système n'est pas conçu pour vous aider à faire face aux traumatismes... Vous devez avoir recours à la thérapie avant d'être en mesure de gérer la pression liée au fait d'en parler pendant un contre-interrogatoire.

Il y avait un cas où le participant estimait que la validation obtenue de l'organisme d'indemnisation avait contribué à son processus de guérison et à son sens du mieux-être.

J'ai reçu une lettre d'indemnisation pour victimes d'actes criminels indiquant qu'on me croit et ça m'aide. Je la relis lorsque traverse une épreuve difficile.

3.9.2 Aborder les mythes et accroître la sensibilisation

Afin d'aborder les mythes et d'accroître la sensibilisation à l'égard de la VSE et de l'ASA, les participants ont laissé entendre que des campagnes de sensibilisation pourraient permettre de mieux comprendre et d'appuyer ces questions au sein des collectivités. Des campagnes de sensibilisation permettraient également d'aider les survivants à être mieux informés quant aux endroits où ils peuvent aller pour obtenir de l'aide et les services de soutien nécessaires pour entamer leur processus de guérison et apprendre à vivre avec les traumatismes.

Parce que lorsqu'on est davantage au courant de ce qui se passe, on est mieux en mesure de décider ce qu'on peut faire.

Un thème revenait souvent chez les participants : le besoin d'accroître la sensibilisation à l'égard de la nature et la portée de la violence sexuelle faite aux hommes puisqu'elle n'est toujours pas reconnue au même titre que la violence sexuelle faite aux femmes.

Les femmes ne sont pas les seules à être victimisées.

Plus de sensibilisation chez les hommes... sensibilisation dans l'ensemble de la collectivité ... un peu plus d'égalité des sexes à cet égard.

Comme il a été mentionné dans la documentation (Tewksbury 2007; Weiss 2010; Stermac et al. 2004), il y a un stigmatisme social associé aux victimes masculines, et par conséquent, la perception et la réponse sociétales à l'égard des victimes masculines sont différentes de celles à l'égard des victimes féminines. Selon leurs expériences, les participants estiment également que cet énoncé est vrai.

Les hommes sont censés se défendre eux-mêmes. La violence c'est de la violence, que tu sois un homme ou une femme...

Il y a un tabou sociétal lié aux services d'aide pour les hommes, en général, et aussi à propos des hommes victimes, alors c'est une lame à double-tranchant; c'est très difficile.

Le système de justice a tendance à comprendre la victimisation d'un point de vue axé davantage sur la femme. Les hommes se présentent différemment des femmes. Je n'ai pas l'impression que le système est très amical ou sensible envers les hommes qui se présentent comme des personnes ultra masculines ou qui ont un comportement délinquant en plus de la victimisation.

En plus du stigmatisme social, certains participants ont indiqué qu'il faudrait faire quelque chose à propos des graves idées préconçues qui circulent selon lesquelles seuls les hommes, et non les femmes, peuvent être des agresseurs sexuels et selon lesquelles les survivants masculins sont tous des agresseurs potentiels d'enfants.

Il faut tenter de changer la stigmatisation liée aux survivants de violence sexuelle selon laquelle ils sont des pédophiles... les hommes qui sont des survivants répètent le cycle, tous ces stigmates qu'on entend, qui sont en fait très loin de la vérité.

Par expérience, je sais que les attitudes et les idées préconçues d'un bon nombre de personnes dans le système de justice à l'égard des victimes de violence sexuelle n'ont pas changé depuis 40 ans.

Quant à la meilleure façon d'accroître la compréhension de la société et de fournir de l'information aux survivants, les participants ont proposé un certain nombre d'approches de communication, notamment celles associées aux campagnes de sensibilisation⁸ telles que la télévision, la radio, l'Internet, des affiches dans des endroits publics comme des abribus, et les médias sociaux.

La télévision, comme la publicité sur la violence faite aux aînés.

L'Internet est une bonne chose, je pense. Je me connais, je faisais des recherches en ligne avant de venir ici. (le centre d'aide)

En outre, une des suggestions les plus communes parmi les participants a été d'accroître la sensibilisation chez les enfants, par l'entremise de programmes scolaires, et de veiller à ce que les conseillers dans les écoles reçoivent une formation spécialisée dans ce domaine.

Je pense que les enfants doivent être mis au courant et qu'il faut leur apprendre qu'il existe des endroits où ils peuvent aller, et on doit mettre sur pied des organisations où les enfants se sentiront à l'aise d'aller...

Il est également important de souligner que les participants ont indiqué que dans un établissement scolaire, les efforts de sensibilisation devraient même être axés sur les plus jeunes enfants.

Il faut commencer à parler de la violence sexuelle dès l'école primaire. Croyez-le ou non, mais c'est à cet âge-là que ça se produit. Je crois que bien des gens sont très naïfs; ils pensent qu'un enfant de 10 ans ne pourrait pas être victime d'agression sexuelle. Eh bien, non seulement un enfant de 10 ans peut être victime de violence sexuelle, mais un enfant de six ans peut l'être aussi. Il n'est jamais trop tôt pour commencer à en parler...

Les participants ont reconnu qu'il peut être difficile d'aborder le sujet de la sexualité dans les écoles, mais il est important de transmettre cette information aux enfants. Le participant suivant cible certains des défis associés à cela :

C'est difficile parce que la sexualité est un sujet qui attire l'attention de tous, mais lorsque le sujet est inapproprié, tout le monde tourne la tête en rougissant. Ça fait

⁸ Plusieurs participants ont fait référence à des récentes campagnes de sensibilisation menées par le gouvernement fédéral pour la violence faite aux aînés et les services d'aide aux victimes.

bizarre d'en parler. Il est important d'éliminer les secrets et de ne plus éprouver de la honte.

3.9.3 Système de justice pénale

Les participants qui ont vécu l'expérience du système de justice pénale avaient de nombreuses suggestions à faire, notamment au sujet de la première rencontre avec les services de police. Les survivants ont déjà honte de ce qui s'est passé et ils ont dû faire preuve de beaucoup de courage pour oser signaler l'incident à la police. Les participants estiment que les professionnels qui les interrogent doivent faire preuve de plus d'empathie; en effet, leur langage corporel ou leurs commentaires peuvent laisser croire aux survivants qu'ils doutent de leur crédibilité ou encore faire en sorte que les survivants éprouvent de nouveau de la honte, de l'humiliation et de la douleur du fait de se sentir victimes.

Il faut nous tendre la main et ne pas nous traiter comme si nous étions des criminels. La plupart d'entre eux (les professionnels qui travaillent dans le système de justice pénale) laissent sous-entendre que nous sommes à l'origine du problème; comme si c'était de notre faute. Leur façon d'agir nous fait revivre le drame.

Certains participants ont indiqué qu'il y avait eu davantage de formation offerte aux professionnels du système de justice pénale, notamment pour améliorer leur empathie, mais qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire :

On voit de plus en plus d'avocats qui cherchent à en apprendre davantage sur le sujet et à obtenir les conseils de spécialistes en la matière. Cela commence à s'améliorer, mais ce n'est... il faut tout simplement les encourager à en faire plus.

En fait, je crois que les professionnels du système de la justice n'ont pas fait assez de recherche sur la question et n'ont pas encore une bonne compréhension du domaine... Selon moi, les policiers n'ont pas été formés pour savoir comment agir dans de telles situations ou, s'ils l'ont été, ils n'ont pas reçu le minimum de renseignements pertinents.

Il y a encore de nombreux policiers et procureurs de la Couronne, et même des professionnels du domaine de la santé mentale, qui croient fermement que, si un homme est victime de violence sexuelle, ce dernier en était en partie responsable et qu'il risque, tôt ou tard, d'agresser quelqu'un.

Parmi les participants ayant signalé un cas de VSE ou d'ASA à la police, la plupart ont déclaré que, selon eux, la police n'avait pas fait les efforts nécessaires pour mener une enquête et ne les avait pas informés de l'issue de l'enquête. Ces deux participants n'ont pas eu une bonne expérience avec la police.

Après avoir fait un signalement en 2000, j'ai appelé la police et on m'a transféré à la direction qui devait s'occuper de mon cas... les cas d'agression qui ont eu lieu dans le

passé, et on ne m'a pas rappelé. J'ai rappelé et ils... leur excuse était qu'ils étaient très occupés.

Ils ne m'ont jamais rappelé. Je leur ai parlé pendant deux heures et demie pour décrire en détail (la violence) et ils ne m'ont jamais rappelé... jamais.

Presque le quart (23 %) des participants ont proposé que les tribunaux imposent des peines plus longues pour envoyer un message clair à la société au sujet des conséquences graves que peuvent avoir la VSE et l'ASA sur les survivants.

Il est important que les agresseurs se rendent compte des conséquences qu'ont ce genre de crime sur d'autres victimes, étant donné que la grande majorité des crimes ne sont pas signalés.

Il a volé cinq ans de ma vie, si ce n'est pas plus, en particulier mon enfance. Je sens vraiment que c'est la partie de ma vie que j'ai perdue. Les agresseurs obtiennent des peines de deux ou trois ans, et, selon moi, souvent, la victime de violence sexuelle estime que les peines ne sont pas assez sévères.

Certains participants ont discuté de l'importance d'avoir du soutien, que ce soit d'une personne qui défende leurs intérêts ou d'une personne qui les aide, par exemple un conseiller, pour les accompagner lors d'un processus qui peut être long et très difficile :

Il faut plus de personnes pour travailler avec les victimes tout au long du système de justice... pour faciliter les choses pour les victimes et les aider durant leur parcours.

Ce participant décrit ses besoins très clairement :

Je veux quelqu'un qui m'accompagne et qui peut être mon allié; quelqu'un qui peut défendre mes intérêts et qui peut m'orienter dans le système.

3.9.4 Services d'aide

La plupart des participants ont exprimé de la gratitude à l'égard des services offerts au centre d'aide qu'ils fréquentaient. Dans de nombreux cas, les participants ont indiqué qu'il s'agissait de leur seule source d'aide pour faire face au drame de violence sexuelle. Comme un des participants l'a dit :

Ça m'a beaucoup aidé de venir ici; tout de suite, j'ai senti de l'empathie et les gens comprenaient d'une façon différente ce que je vivais... ça m'a aidé à combattre efficacement la dépression et le manque de confiance, à retourner au travail et à faire face à mes amis, à ma famille et au reste de mon entourage; je me suis souvent senti très seul pendant ce processus.

De plus, les participants ont expliqué qu'ils avaient reçu des renseignements précieux concernant le système de justice pénale. Comme l'a constaté ce participant :

Le centre a également été utile parce qu'il m'a permis de connaître les options qui existent dans le système de justice pénale. Essentiellement, sans les services offerts ici, je n'aurais pas connu toutes ces autres options...

La majorité des participants ont indiqué que le fait d'avoir un endroit où ils se sentaient en sécurité (p. ex., les deux centres) et où ils pouvaient parler de la violence sexuelle subie, avait été très utile. Les commentaires ci-dessous montrent combien il est important d'avoir de tels endroits :

Il faut créer des zones sécuritaires où ils (les survivants) peuvent se réfugier, obtenir l'aide dont ils ont besoin et se sentir en sécurité et protégés.

Certains participants ont fait des commentaires sur le manque de services offerts, au Canada, aux hommes qui sont victimes de violence sexuelle et ont indiqué qu'il devrait y avoir davantage de services.

Je ne comprends pas pourquoi chaque ville n'est pas dotée de ce genre de centre. En effet, de nombreuses personnes qui vivent dans la rue ont été victimes de violence sexuelle et elles n'ont nulle part où aller. Elles sont victimes du manque de ressources et finissent par sombrer dans la drogue ou par développer une maladie mentale.

Il devrait y avoir plus de groupes au Canada; il devrait y avoir au moins un groupe dans chaque province.

Certains hommes, à un moment, se rendent compte qu'ils ont besoin d'aide et il n'y a aucun service offert, ou disons, très peu de services offerts.

Il a aussi été proposé que les administrations fournissent de l'aide financière aux victimes qui n'ont pas les moyens de se payer des services de counseling, en particulier dans les cas où les services d'aide aux victimes et une indemnisation sont seulement offerts aux victimes qui ont signalé le crime à la police.

De nombreuses personnes ne veulent pas avoir recours aux services d'aide aux victimes, car elles ne veulent pas passer par le système de justice pénale, mais elles n'ont pas les moyens de payer pour recevoir des services de counseling. Je pense donc qu'un soutien financier devrait être fourni aux personnes qui ne souhaitent pas passer par le système de justice pénale, car elles ont quand même besoin de services de counseling. Il n'est pas possible de guérir d'un tel drame sans recevoir une certaine forme d'aide d'un professionnel.

En général, les participants ont demandé qu'il y ait, dans chaque administration, davantage de services d'aide destinés aux hommes. Tous les participants s'entendaient pour dire que l'agression sexuelle est un crime lié au genre, que les femmes risquent 10 fois plus que les hommes d'être victimes d'une agression sexuelle (Vaillancourt 2010, 10) et que, par conséquent, il existe plus de services d'aide pour les femmes que les hommes. Malgré ces commentaires, il

Survivants masculins

semble exister un sentiment d'injustice et les participants ont indiqué que certaines mesures étaient importantes :

Il faut veiller à ce que les administrations accordent du financement de manière égale à toutes les organisations, celles qui viennent en aide aux hommes et celles destinées à aider les femmes.

Les propositions des participants étaient réfléchies et fondées sur leurs expériences dans le cadre du système de justice pénale et des services d'aide aux victimes, ainsi que sur leurs expériences en ce qui a trait aux réactions de la société face à la VSE et à l'ASA dont sont victimes les hommes. De plus, les participants étaient bien placés pour comprendre les besoins des survivants masculins et les éléments qui peuvent les aider à commencer un processus de guérison.

4.0 Conclusion

Cette étude de recherche est l'une des quelques études menées au Canada en vue d'examiner les expériences des survivants masculins de VSE et d'ASA. Les effets émotionnels et psychologiques débilissants de la violence sexuelle sur les survivants et le rôle important qu'ont joué les services de soutien dans leur processus de guérison ont été soulignés dans les constatations du rapport; ces constatations indiquent qu'il faudrait accroître la sensibilisation à l'égard des mythes et des stigmates liés à la violence sexuelle, et aborder ces questions, afin que les enfants d'aujourd'hui et de demain n'aient pas à subir la douleur et la souffrance exprimée par tous les participants à la présente étude.

Parmi les participants à l'étude qui ont indiqué avoir été victimes de VSE, ils ont indiqué qu'un des principaux motifs de ne pas signaler un incident à la police était la honte. Bien que la honte et la stigmatisation liée aux hommes victimes de VSE et d'ASA doivent être abordées auprès des professionnels du système de justice pénale et du public, ces questions doivent également être abordées auprès des survivants mêmes. C'est là que leur « refuge », tel qu'un centre voué aux survivants masculins, peut jouer un rôle crucial; les hommes doivent savoir que même pendant qu'ils sont assis dans la salle d'attente, les gens du centre comprennent ce qu'ils ont vécu et qu'on ne les juge pas. Il existe de nombreux modèles de prestation de services de soutien; les participants à la présente étude ont fait valoir le besoin de créer plus de services conçus spécifiquement pour les hommes, en prenant en considération leurs expériences et leurs besoins.

L'amélioration des connaissances des survivants à l'égard du système de justice pénale est essentielle pour veiller à ce que ces derniers soient au courant des options qui s'offrent à eux et des résultats possibles des différentes options. En outre, il est important que les survivants aient des attentes réalistes face au système de justice pénale; le processus peut être long, et il peut y avoir de nombreux retards; le fait de livrer un témoignage ou d'être contreinterrogé par un avocat de la défense peut être très difficile; l'acquittement de l'agresseur est un des résultats possibles d'un procès, et s'il y a déclaration de culpabilité, la peine pourrait ne pas sembler adéquate à la victime. Il faudrait souligner le courage et la persévérance des victimes qui ont choisi de signaler l'incident de violence sexuelle et qui sont passés par tout le processus judiciaire.

La présente étude vient confirmer les conclusions tirées dans le cadre d'études menées précédemment relativement aux effets de la VSE et de l'ASA faite aux hommes, aux pratiques de dénonciation, aux stratégies d'adaptation et aux services de soutien. Elle vient également ajouter des réflexions approfondies sur les expériences des hommes qui ont pu avoir accès aux services de soutien. Tous ceux qui ont été interviewés étaient heureux d'accorder une partie de leur temps et souhaitaient que leurs expériences permettent de changer la vie d'autres garçons ou hommes ayant vécu des expériences semblables. Depuis la tenue de ces entrevues, les Canadiens sont un peu plus sensibilisés à la cause en raison de l'Enquête publique sur Cornwall⁹ et d'autres

⁹ Pour plus de renseignements sur l'Enquête publique sur Cornwall et sur le rapport et les recommandations qui en résultent (publiés en décembre 2009), consulter le site <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/cornwall/fr/index.html> (dernière visite le 12 août 2012).

affaires hautement médiatisées¹⁰. Il continue d'y avoir peu de services destinés spécifiquement aux hommes à travers le pays¹¹, mais la sensibilisation à la prévalence et à la nature de la VSE et de l'ASA faite aux hommes augmente de plus en plus tant au sein du public que chez les professionnels du système de justice pénale et les décideurs¹². Il reste encore beaucoup à faire et nous espérons que la présente étude a permis à la société de mieux comprendre la violence sexuelle faite aux hommes.

Références

Alaggia, R. and G. Millington. 2008. Male Child Sexual Abuse: A Phenomenology of Betrayal. *Clinical Social Work Journal*. 36:265-275.

Badgley, R.F. (président). 1984. *Infractions sexuelles à l'égard des enfants rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes*, Ottawa, ministre des Approvisionnement et Services Canada, n° J2-50/1984F au catalogue.

Brennan, S. 2012. *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2011*, Ottawa, Statistique Canada.

Brennan, S. et A. Taylor-Butts. 2008. *Les agressions sexuelles au Canada, 2004 and 2007*, Ottawa, Statistique Canada.

Fuller, S. and N. Smith. 2008. *Scan of Support Services Available to Male Survivors of Sexual Assault*. Atlantic Evaluation Group Inc.

Godbot, N. et S. Sauborin. 2007. « La relation entre l'abus sexuel subi durant l'enfance et la satisfaction conjugale chez l'homme », *Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 39:1, p. 46-59.

Hill, J. 2009. Guide de traitement des victimes d'actes criminels : application de la recherche à la pratique clinique, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada. Disponible : <http://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rech-res/hill.pdf>

King, M., A. Coxell and G. Mezey. 2002. Sexual molestation of males: Associations with psychological disturbance. *British Journal of Psychiatry*. 181:153-157.

¹⁰ Voir par exemple l'affaire contre Graham James, à l'adresse <http://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/story/2012/02/21/mb-graham-james-sentencing-hearing.html> (dernière visite le 12 août 2012).

¹¹ En 2011, l'Ontario s'est engagée à renforcer les services de soutien pour les hommes. Voir le communiqué de presse à l'adresse suivante : <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/news/2011/20110413-male-nr.asp> (dernière visite le 9 août 2012)

¹² Voir *supra*, notes 9-11.

- Koshan, J. 2010. *The Legal Treatment of Marital Rape and Women's Equality: The Canadian Experience*. Accessed August 12, 2012, at <http://theequalityeffect.org/pdfs/maritalrapecanadexperience.pdf>
- McDonald, S., A. Wobick et J. Graham. 2006. *Projet de loi C-46 : demandes de communication de dossiers à la suite de l'arrêt Mills, examen de la jurisprudence*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada. Dernière visite le 1^{er} août 2012 à l'adresse : http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/ajc-ccs/rr06_vic2/rr06_vic2.pdf
- Perreault, S. et S. Brennan. 2010. *La victimisation criminelle au Canada, 2009*. Ottawa, Statistique Canada.
- Stermac, L., G. del Bove and M. Addison. 2004. Stranger and acquaintance sexual assault of adult males. *Journal of Interpersonal Violence*. 19:901-915.
- Tewksbury, R. 2007. Effects of sexual assaults on men: Physical, mental and sexual consequences. *International Journal of Men's Health*. 6(1):22-35.
- Trocmé, N., B. Fallon, B. MacLaurin, V. Sinha, T. Black, E. Fast, C. Felstiner, S. Hélie, D. Turcotte, P. Weightman, J. Douglas et J. Holroyd. 2010. *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants 2008 (ECI-2008) : données principales*, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada. Dernière visite le 1^{er} août 2012 à l'adresse : <http://cwrp.ca/fr/publications/2118>
- Vaillancourt, R. 2010. *Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008*. Ottawa, Statistique Canada.
- Weiss, K. 2010. Male Sexual Victimization: Examining Men's Experiences of Rape and Sexual Assault. *Men and Masculinities*. 12:275-298.